Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260304-DEL1820260302-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURE(S)

Subvention d'équilibre au CCAS
-
Année 2026

DEL18_2026_03_02

En exercice : 20
Présents : 18
Votants : 20

Le deux mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : DUVAL Laurent, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Absents excusés : de KERIZOUET Isabelle, ANN Véronique.

Pouvoirs : Isabelle de KERIZOUET donne pouvoir à Nadège MARETTE, Véronique ANN donne pouvoir à Eric BOULOUARD.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur Patrick LE GAL

➲ L'adjoint au Maire informe l'assemblée :

Le budget du CCAS ne disposant pas de recettes suffisantes pour lui permettre d'équilibrer son budget, il est nécessaire que la ville lui verse une subvention pour équilibrer celui-ci.

➲ L'adjoint au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre de 345 000 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2026 et de dire que la dépense correspondante sera inscrite à l'article 657362 du Budget principal.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260304-DEL1820260302-DE

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines – Vie économique – Tourisme - Agriculture en date du 10 février 2026 ;
Considérant que le budget du CCAS ne dispose pas de recettes suffisantes pour lui permettre d'équilibrer son budget ;

➲ **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre de 345 000 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2026.

➲ **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite à l'article 657362 du Budget principal.

ADOPTÉ : à 14 voix pour et 6 abstentions.

Fait à Languidic, le 4 mars 2026

Le Maire,

Laurent DUVAL

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)